Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEM Pêche, veuillez visiter :
bacprocgempeche.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES - OPTION PÊCHE

SESSION 2026

SOUS-ÉPREUVE E503, UNITÉ U503 : RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS MARITIMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coefficient : 1 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse de la situation et cadre réglementaire (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Exploitation des règles de prévention des pollutions (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Préparation opérationnelle de la marée (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Prévention, sécurité et développement durable (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ARMEMENT DES DEUX CAPS, BOULOGNE-SUR-MER

L'Armement des Deux Caps exploite le navire de pêche **Cap Nord**, immatriculé en France. Pour les besoins du dossier, le navire jauge 420 UMS, mesure 28 m, embarque 16 personnes et effectue une marée de quatre jours au départ de Boulogne-sur-Mer. Le navire dispose d'un plan de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et d'une installation de traitement des eaux usées déclarée conforme dans les documents fournis.

Vous êtes chargé de préparer la marée avec le patron. Vous devez vérifier des obligations réglementaires, exploiter les documents de bord, traiter une situation de protection du milieu marin et proposer des mesures de prévention applicables à l'équipage.

Répondez directement sur la copie et complétez les documents réponses DR 1 et DR 2. Les extraits réglementaires du dossier technique sont les seules références à utiliser pour les cas pratiques proposés. Justifiez les réponses lorsque cela est demandé. Toute donnée nécessaire aux calculs figure dans le sujet.

PARTIE 1 : Analyse de la situation et cadre réglementaire (5 points)

Identification des textes, des organismes et des responsabilités

À partir des caractéristiques du *Cap Nord* et des documents DT 1 et DT 2, analysez les obligations applicables à l'activité décrite. Les extraits fournis précisent le cadre à retenir pour cette épreuve.

Caractéristiques du navire et de la marée

Donnée	Valeur
Activité	Pêche maritime
Jauge	420 UMS
Longueur	28 m
Personnes à bord	16
Durée de la marée	4 jours
Distance du navire à la côte dans la situation étudiée	15 milles marins

Données communiquées par l'armement pour le cas étudié.

1.1 (1 point) Citez deux conventions internationales de l'Organisation maritime internationale pertinentes pour la sécurité des navires ou la prévention des pollutions. Pour chacune, indiquez en une phrase son domaine principal.

1.2 (1,5 point) À partir du DT 2, indiquez le rôle principal de la DGAMPA et celui de l'ENIM. Précisez lequel de ces organismes intervient dans la protection sociale des marins.

1.3 (1,5 point) Le marin doit embarquer sur le *Cap Nord* pour la marée décrite. Citez deux informations ou éléments qui doivent être vérifiés concernant son engagement et sa situation administrative avant l'embarquement. Justifiez l'intérêt d'une vérification.

1.4 (1 point) Indiquez deux obligations générales de l'armateur ou de l'employeur maritime en matière de santé et de sécurité des marins, en vous appuyant sur le DT 2.

PARTIE 2 : Exploitation des règles de prévention des pollutions (5 points)

Application des dispositions fournies et calcul d'un droit à pension

Utilisez les conditions d'application et les règles résumées au DT 1. Pour les questions relatives aux eaux usées, appliquez exclusivement les données du document au navire et aux situations indiquées. Pour le calcul ENIM, utilisez la formule et les valeurs fournies au DT 2.

Situations de rejet à analyser

Situation	Distance à la terre la plus proche	Traitement des eaux usées	Action proposée
A	2 milles marins	Aucun traitement	Rejet des eaux usées
B	8 milles marins	Eaux usées broyées et désinfectées	Rejet des eaux usées
C	15 milles marins	Aucun traitement	Rejet des eaux usées

Le navire est en route dans les trois situations. Aucun rejet n'a lieu dans une zone spéciale indiquée dans le DT 1.

2.1 (2 points) Pour chacune des situations A, B et C du tableau, indiquez si le rejet proposé est autorisé au regard de l'extrait fourni au DT 1. Justifiez chaque réponse par la règle de distance ou de traitement applicable.

2.2 (1,5 point) La marée comprend un rejet accidentel possible d'hydrocarbures. Indiquez le document de bord de lutte contre la pollution par les hydrocarbures mentionné au DT 3 et la convention ainsi que l'annexe auxquelles il est associé. Précisez une première action à conduire en cas de fuite constatée.

2.3 (1,5 point) Pour l'exemple fourni au DT 2, calculez la pension annuelle théorique correspondant à 20 annuités, avec un salaire forfaitaire annuel de référence de 18 000 euros et un taux de 2 % par annuité. Présentez la formule, le calcul et le résultat en euros.

PARTIE 3 : Préparation opérationnelle de la marée (6 points)

Contrôle documentaire, traçabilité des déchets et préparation des consignes

Le patron vous demande de préparer un contrôle avant départ et de compléter les documents réponses. Les données de la marée sont les suivantes : 16 personnes à bord pendant 4 jours ; chaque personne produit en moyenne 0,5 kg de déchets non dangereux par jour. Pour le calcul

demandé, on retient uniquement ces déchets non dangereux et l'on considère qu'ils sont conservés à bord jusqu'au débarquement.

Données de préparation de la marée

Paramètre	Valeur fournie
Effectif embarqué	16 personnes
Durée	4 jours
Production de déchets non dangereux	0,5 kg par personne et par jour
Destination des déchets conservés	Débarquement à la base

Données à utiliser pour compléter le DR 1.

3.1 (2 points) Calculez la masse totale de déchets non dangereux à prévoir pour la marée. Utilisez la relation : $m = N \times d \times q$, où N est le nombre de personnes, d la durée en jours et q la production en kilogrammes par personne et par jour. Inscrivez le calcul et le résultat dans le DR 1.

3.2 (2 points) Complétez le DR 1 en associant à chaque contrôle avant départ l'élément à vérifier et la raison opérationnelle ou réglementaire de cette vérification. Utilisez les données des DT 1 à DT 3.

3.3 (2 points) Complétez le DR 2 en rédigeant une séquence de quatre actions à appliquer à la suite de la découverte d'une fuite d'hydrocarbures à bord. La séquence doit inclure l'alerte, la maîtrise de la fuite si elle peut être effectuée sans danger, la limitation de la pollution et la consignation ou le compte rendu de l'événement.

PARTIE 4 : Prévention, sécurité et développement durable (4 points)

Analyse des risques et choix de mesures de prévention

Avant le départ, le patron organise un briefing sécurité. Un matelot doit manipuler des produits de nettoyage, trier les déchets de la marée et intervenir à proximité d'un équipement susceptible de présenter une fuite. Répondez en tenant compte des risques professionnels et de la protection du milieu marin.

Situations de travail à traiter au briefing

Situation	Risque principal	Élément du sujet utile
Manipulation d'un produit de nettoyage	Contact ou projection du produit	Consignes et informations du produit
Tri des déchets à bord	Mélange de déchets et rejet inapproprié en mer	Collecte séparée et débarquement
Fuite d'hydrocarbures	Pollution du milieu marin et exposition de l'équipage	Plan de lutte et alerte

Chaque situation appelle une mesure de prévention adaptée.

4.1 (1,5 point) Pour la manipulation du produit de nettoyage, indiquez deux mesures de prévention adaptées avant ou pendant l'opération. Pour chacune, précisez le risque qu'elle permet de réduire.

4.2 (1,5 point) Proposez deux mesures concrètes permettant de limiter les déchets produits ou de prévenir leur rejet en mer pendant la marée. Une des mesures doit porter sur la gestion à bord et l'autre sur la remise à terre.

4.3 (1 point) Expliquez en une ou deux phrases pourquoi une situation de danger immédiat doit être signalée rapidement au patron et pourquoi les consignes de sécurité doivent être connues avant l'intervention.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : NAVIRE, REJETS D'EAUX USÉES ET CONVENTIONS MARITIMES

Caractéristiques retenues pour le cas : le *Cap Nord* jauge 420 UMS, embarque 16 personnes et navigue en mer. Pour les situations du sujet, on considère que les dispositions de l'annexe IV de MARPOL relatives aux eaux usées sont applicables et qu'aucune zone spéciale ne modifie les règles ci-dessous.

Extrait de règle fourni pour l'épreuve : les eaux usées non traitées ne sont pas rejetées à moins de 12 milles marins de la terre la plus proche. Les eaux usées broyées et désinfectées ne sont pas rejetées à moins de 3 milles marins. Le navire doit être en route et le rejet doit être effectué à un débit modéré. Une installation de traitement approuvée peut permettre le rejet conformément aux exigences applicables à cette installation. Les déchets solides ne doivent pas être rejetés en mer : ils sont conservés à bord et remis à terre dans une filière adaptée.

Repères de conventions : MARPOL concerne la prévention de la pollution par les navires ; SOLAS concerne la sauvegarde de la vie humaine en mer ; STCW fixe des normes de formation, de délivrance des brevets et de veille des gens de mer. Le certificat IOPP est associé à la prévention de la pollution par les hydrocarbures au titre de MARPOL, annexe I. Le plan SOPEP organise la préparation et la lutte à bord contre la pollution par les hydrocarbures, lorsque son établissement est requis.

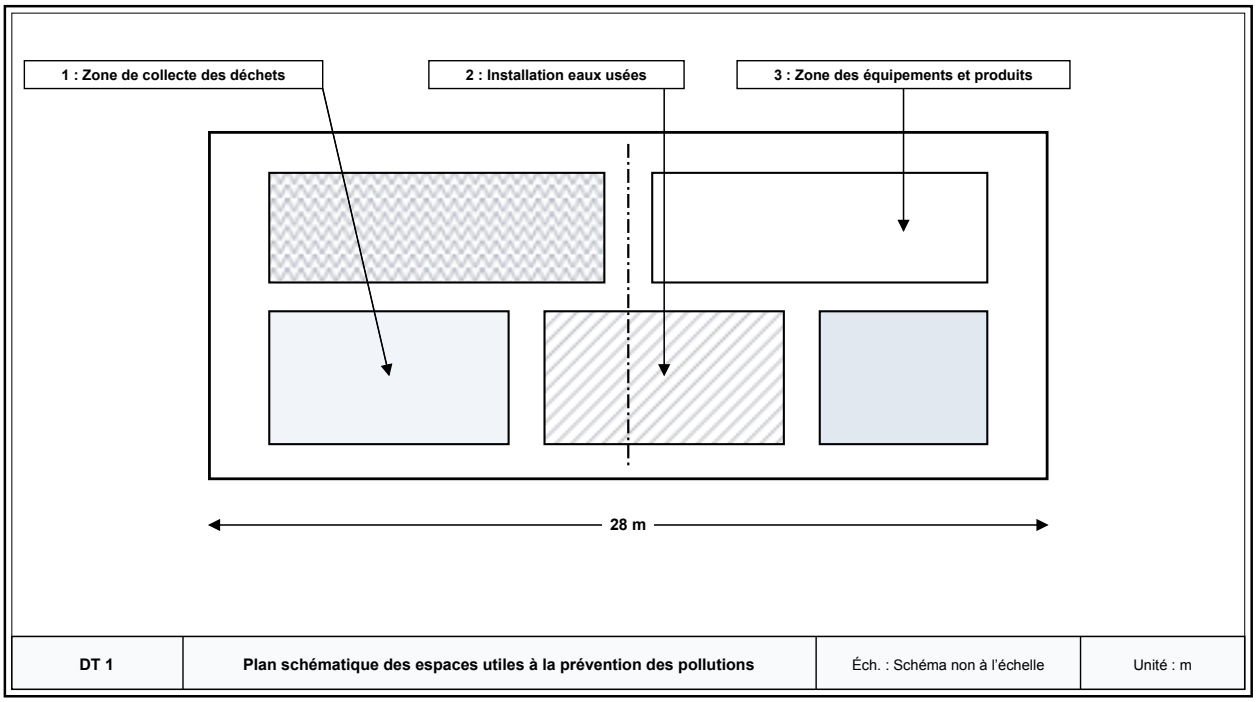


Schéma fonctionnel sans valeur de plan de construction. Les repères localisent des équipements et espaces du navire.

DT 2 : ORGANISMES MARITIMES, ENGAGEMENT ET PROTECTION SOCIALE

Organismes : la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives aux affaires maritimes, à la pêche et à l'aquaculture. Les services compétents de l'administration maritime assurent notamment des missions de contrôle et de suivi dans leur champ d'attribution. L'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) gère la protection sociale des marins, notamment certaines prestations de santé, de retraite et d'action sociale.

Engagement et sécurité au travail : avant l'embarquement, l'employeur et le marin vérifient que les conditions d'engagement sont établies, que les titres et documents requis sont valides pour les fonctions exercées et que l'aptitude médicale exigée est à jour. L'employeur doit évaluer les risques professionnels, informer et former les marins, organiser la prévention et fournir les moyens de protection adaptés. Le marin respecte les consignes, utilise les équipements de protection et signale les dangers ou incidents.

Calcul de pension utilisé dans l'exercice : pour le calcul théorique demandé, la relation est $P = S \times t \times n$, où P est la pension annuelle, S le salaire forfaitaire annuel de référence, t le taux par annuité exprimé sous forme décimale et n le nombre d'annuités retenues. Le taux donné pour l'exercice est de 2 % par annuité. Le cas chiffré est simplifié et ne tient compte d'aucune règle particulière, plafond ou proratisation.

Repères institutionnels et sociaux

Organisme ou acteur	Repère fourni
DGAMPA	Politiques publiques relatives aux affaires maritimes, à la pêche et à l'aquaculture
ENIM	Protection sociale des marins
Employeur maritime	Évaluation des risques, information, formation et moyens de protection
Marin	Respect des consignes, port des protections et signalement des dangers

Synthèse des informations utilisables pour les questions de la partie 1.

DT 3 : PRÉPARATION DE LA MARÉE ET CONDUITE À TENIR EN CAS DE POLLUTION

Avant départ : le patron organise le briefing de sécurité et vérifie que les documents et titres requis pour le navire et les fonctions exercées sont valides. Les consignes de sécurité, les moyens d'alerte et les équipements nécessaires doivent être accessibles et connus des personnes concernées. Les déchets sont triés et stockés de façon à éviter leur perte par-dessus bord, puis remis à terre dans une filière appropriée.

Fuite d'hydrocarbures : la priorité est la sécurité des personnes. Il faut alerter le patron et les personnes concernées, identifier la source si cela peut être fait sans danger, interrompre ou maîtriser la fuite lorsque l'intervention est sûre, empêcher la propagation vers la mer avec les moyens disponibles et appliquer le plan de bord. L'événement, les mesures prises et les suites données sont consignés et signalés selon les procédures applicables. Ne pas intervenir si l'action expose une personne à un danger non maîtrisé.

Produits de nettoyage : avant utilisation, consulter l'étiquette et les consignes de sécurité du produit. Utiliser les protections adaptées, respecter les instructions de dilution et éviter tout mélange non prévu. En cas de projection, appliquer les consignes d'urgence indiquées pour le produit et alerter le responsable.

Contrôles opérationnels avant départ

Domaine	Élément à contrôler	Finalité
Personnes	Engagement, titres requis et aptitude médicale	Vérifier la situation de l'équipage avant embarquement
Pollution	Plan de bord et moyens de lutte accessibles	Permettre une réaction organisée en cas de fuite
Déchets	Contenants et zone de stockage sécurisés	Éviter toute perte de déchets en mer
Produits	Étiquette, consignes et protections adaptées	Réduire les risques d'exposition

Liste de repères à exploiter et à compléter dans le DR 1.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Calcul des déchets et tableau de contrôle avant départ — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

À rendre avec la copie. Complétez les cases prévues. Inscrivez les unités et détaillez le calcul demandé à la question 3.1.

Calcul de la masse de déchets et contrôles avant départ

Élément	Calcul, vérification ou justification du candidat
Masse totale de déchets non dangereux pour la marée	.....
Contrôle relatif aux personnes : élément à vérifier	.....
Raison de ce contrôle relatif aux personnes	.....
Contrôle relatif à la lutte contre la pollution : élément à vérifier	.....
Raison de ce contrôle relatif à la lutte contre la pollution	.....
Contrôle relatif aux déchets : élément à vérifier	.....
Raison de ce contrôle relatif aux déchets	.....

Compléter toutes les cases marquées « ... ».

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Séquence d'actions en cas de fuite d'hydrocarbures **À RENDRE AVEC LA COPIE**

À rendre avec la copie. Complétez les quatre étapes dans un ordre cohérent. Les actions doivent préserver la sécurité des personnes et prévenir la pollution du milieu marin.

Conduite à tenir à bord

Ordre	Action à conduire
1	.....
2	.....
3	.....
4	.....

Rédiger une action claire par ligne, en s'appuyant sur le DT 3.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.